

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber:	Schweizerischer Forstverein
Band:	117 (1966)
Heft:	5
Artikel:	Exploitation et écoulement des feuillus dans le canton de Fribourg
Autor:	Corboud, H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-766324

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Buche, bei den heutigen Tiefstpreisen risikofreudige Unternehmer finden und geschickt in die Propaganda einzugreifen verstehen. Wenn es gilt, Startschwierigkeiten zu überwinden, sollten wir nicht unsere Mithilfe versagen, wie wir das bei der Verarbeitung zu Buchenzellulose taten und noch tun.

Exploitation et écoulement des feuillus dans le canton de Fribourg

Par *H. Corboud*, Fribourg

Oxf. 83:2

L'inventaire de la forêt publique fribourgeoise — dont la superficie totale représente les deux tiers de la surface forestière du canton ! — démontre que les peuplements feuillus forment les 15 % environ de l'ensemble des massifs. Cette proportion, certes, est plus importante sur le Plateau où l'on trouve quelques chênaies et peupleraies de valeur, et à l'étage des collines où prédomine la hêtraie typique de la zone molassique. La hêtraie à sapin et la hêtraie pure se situent sur les contreforts des Préalpes et sur les versants calcaires et ensoleillés des hautes vallées de la Sarine et de la Jigne.

A considérer les chiffres qui nous sont révélés par la statistique cantonale, la part des exploitations feuillues atteint en moyenne, pour la période considérée de 1954 à 1965, les 11,9 % de l'ensemble des réalisations effectives en forêts publiques. Sur un volume total de 1,7 millions m³ exploités, les assortiments feuillus — grumes et stères — représentent 0,2 millions m³, foyard, chêne, peuplier et frêne principalement.

La forêt domaniale — propriété de l'Etat soumise à la gestion directe — fournit les 17,7 % de la totalité des exploitations et les 3,3 % des assortiments feuillus. Les autres forêts publiques — propriétés de communes politiques ou bourgeois où la gestion directe n'est appliquée que par une faible minorité — offrent sur le marché les 82,3 % du volume total exploité avec les 8,6 % de feuillus.

Il s'avère intéressant de constater, enfin, que, par rapport à l'ensemble de sa production ligneuse périodique de 1954 à 1965, la forêt domaniale a réalisé pour sa part, et dans le cadre de l'ensemble de ses exploitations, les 82 % en résineux et les 18 % en feuillus. Ce dernier taux a même atteint 21 à 23 % au cours des années 1956 à 1959 grâce à l'application de méthodes culturales intensives. Comparativement, en forêts communales, les taux ont été de 90 % pour les résineux et 10 % pour les feuillus avec une culmination marquée de 12 à 13 % entre 1954 et 1960.

Les exploitations de feuillus marquent dès 1961/1962 une nette régression qu'il faut attribuer aux effets désastreux de la catastrophe du 2 janvier 1962, notamment et des nombreux coups de föhn ou de vents qu'a subis la forêt fribourgeoise. Les surexplorations imposées par ces éléments naturels, ont

touché l'ensemble des massifs résineux, et le sylviculteur n'a eu qu'à s'incliner face aux impératifs du moment...

*

A l'heure de la restauration des forêts détruites et de l'amortissement des surexplorations résineuses, le marché des bois feuillus est incertain. Il s'avère même très lourd et nombre d'assortiments ne trouvent plus acquéreurs à des prix rémunérateurs. L'écoulement des bois de feu tout particulièrement, devient problématique, de difficile qu'il était déjà depuis les grands froids de 1959 ! Ce phénomène marque dangereusement le rendement financier : il ne manquera pas d'influencer défavorablement la conduite du traitement cultural d'importants massifs feuillus ou à prédominance feuillue que d'aucuns voudraient déjà simplement liquider et réaliser rapidement pour les vouer à l'enrésinement au mépris d'un sain équilibre végétal, seul garant de la fertilité du sol forestier ! La sylviculture et, partant, l'économie forestière ont dès lors intérêt à rechercher immédiatement les solutions qui s'imposent pour revaloriser les feuillus dans leurs assortiments de moindre valeur notamment et pour conserver à la forêt son potentiel de production quantitative et qualitative.

Dans ce domaine, certaines mesures ressortissent à la stricte économie forestière ; d'autres relèvent de la technique sylvicuturelle et font présentement déjà, l'objet d'applications raisonnées dont les résultats ne seront effectifs qu'à moyenne, voire à longue échéance.

Dans l'immédiat, l'organisation du marché des feuillus offre diverses possibilités qu'il s'agit d'exploiter sans retard sur les plans de l'économie nationale, cantonale et même locale. Relevons, d'abord, que parmi les feuillus, le foyard, le chêne et le frêne sont des essences à écoulement difficile : encore qu'il faille établir une nette distinction entre les assortiments destinés à l'industrie et les éléments de faibles dimensions et les bois de feu que l'on tend à considérer comme bois de faible valeur ! Les premiers se vendent certes, lorsque la qualité correspond aux exigences parfois trop strictes de l'industrie dans son sens le plus large. Il faut se féliciter, cependant, de l'habile et intense propagande déployée par *Lignum* en faveur de l'utilisation du bois, dans la construction, dans l'embellissement du foyer et dans la décoration intérieure. La vie moderne, en effet, ne peut se séparer de l'élément ligneux qui rompt la monotonie de l'habitation « fonctionnelle » et lui imprime un cachet personnel là où tout est anonyme. L'accroissement des populations et les solutions qui sont apportées au problème complexe du logement offrent à l'industrie du bois des perspectives toujours nouvelles, à condition que le bois soit un matériau concurrentiel. L'ameublement et l'aménagement intérieur de l'habitation, sa décoration sont le fait du génie créateur de nos architectes et de nos ensembliers : les tendances actuelles sont à l'utilisation du bois sous toutes ses formes ! Pourquoi ne pas y associer les feuillus ?... et mettre en valeur nos essences indigènes, notamment dans l'aménagement intérieur du logement ?

La vente des traverses de chêne et de foyard subit depuis quelques années, les pressions intolérables d'un marché limité qu'il est grand temps de corriger dans notre pays. Avec la collaboration active de notre régie ferroviaire nationale, l'écoulement de la production indigène de cet assortiment devrait être assuré à des prix valables : ce problème est présentement examiné par l'Association suisse d'économie forestière et nous ne doutons pas qu'il trouvera un aboutissement favorable à la forêt.

L'exportation de grumes feuillues permet, certes, l'écoulement d'excédents de billes et d'assortiments de faibles dimensions de foyard : un certain affermissemement du marché en résulte qui n'est, à notre sens, que passager. Notre principal acheteur — l'Italie ! — sera tôt ou tard sollicité par ses partenaires du Marché commun désireux, eux aussi, d'écouler leurs quantités excédentaires ! Une solution de rechange doit être recherchée qui réside, inévitablement, dans l'utilisation industrielle indigène de tels assortiments.

Dans ce domaine spécifique de l'écoulement des grumes feuillues, la forêt souscrit à toutes les initiatives qui tendraient à déterminer les critères objectifs de qualité des assortiments destinés à l'industrie nationale et qui, de surcroît, tiendraient compte de l'évolution dans la construction, l'ameublement et l'aménagement intérieur moderne. C'est assez dire que la production forestière peut aussi s'adapter aux conditions du moment.

Le problème apparaît de façon plus complexe lorsqu'il s'agit de trouver de nouvelles solutions en faveur de l'écoulement des bois de feu feuillus : la consommation de cet assortiment décroît d'année en année à tel point, qu'en maints endroits de notre pays, les frais d'exploitation et de façonnage s'inscrivent en pure perte pour les propriétaires forestiers. Fribourg, canton agricole nettement marqué, compte heureusement de nombreux foyers où le bois de feu est encore à l'honneur ! Ce qui n'exclut certes pas les difficultés auxquelles se heurte actuellement la vente des « moules » de bois à brûler feuillus. C'est de cette situation qu'est née une forme particulière de « distribution » du bois de chauffage, la vente à domicile. Si le système des « mises en forêt » reste appliqué avec succès dans certaines contrées typiquement rurales, il s'avère périmé dans les régions industrielles, suburbaines et urbaines, voire même sur le Plateau où se situent les exploitations « à grandes cultures ». Analyser les causes de cette situation revient à conclure rapidement qu'elles ont pour origine un problème de transport et de main-d'œuvre. Aussi paradoxal que cela paraisse sous le régime de « la petite semaine de 44 heures », le consommateur traditionnel du bois à brûler n'a plus le temps de se rendre en forêt pour miser. L'incertitude du transport — manque d'attelages et pleine occupation des moyens de transport motorisé ! — lui font préférer les commodités de la cuisinière électrique ou à gaz et du chauffage à huile... A moins que le bois à brûler ne lui soit livré directement par le producteur à domicile et au prix convenu ! L'expérience réalisée dans les districts de la Broye et du Lac s'avère concluante et prouve que la forêt peut aller au-devant du consommateur, satisfaire à ses exigences et

s'assurer ainsi une clientèle fidèle à laquelle se joint un nombre toujours croissant de nouveaux propriétaires conquis par les plaisirs d'un « coin de feu » moderne...

Il serait prétentieux de prétendre que ce seul mode de distribution résout le problème de l'écoulement des bois de chauffage ! Il y contribue simplement et, passagèrement, il assure le maintien d'une consommation établie. La solution réside bien plus dans l'adaptation du chauffage au bois aux exigences de l'existence moderne : c'est dans ce domaine précis que des progrès rapides sont à réaliser qui relèvent bien plus de la technique calorique que de la seule économie forestière. Le bois déchiqueté, débité ou sous toutes autres formes doit servir dans un proche avenir à l'approvisionnement du chauffage « automatisé » installé dans les villas modernes, les maisons familiales et, surtout, dans les bâtiments d'administrations propriétaires de forêts.

L'industrie offre sans doute les meilleures possibilités d'utiliser les bois feuillus de moindre valeur, les possibilités les plus vastes aussi ! Panneaux de fibres ou de particules, panneaux forts et agglomérés sont largement absorbés par la construction moderne et — il faut le reconnaître — l'industrie suisse s'adapte fort bien aux exigences d'un marché très évolutif. La normalisation récente des assortiments feuillus destinés au ravitaillement de cette industrie marque un nouveau pas vers une stabilisation bienvenue des relations économiques avec un partenaire d'avenir. Dommage toutefois que la Suisse romande, de par son éloignement des centres de consommation indigène, ne puisse participer que trop faiblement à l'approvisionnement des usines : le développement prévisible de l'industrie du panneau ne postule-t-il pas la création d'usines nouvelles ou de filiales qui pourraient être ravitaillées directement par le Jura et les cantons romands ?

Pour modestes qu'ils apparaissent encore, les efforts déployés par l'industrie du papier et de la cellulose dans l'utilisation du foyard, n'en sont pas moins vivement appréciés par la forêt. Il serait souhaitable de pouvoir compter, à l'avenir, sur une prise en charge plus importante encore de rondins et de quartiers de faibles dimensions à un prix mieux calculé pour la production : les espoirs semblent permis ! Mais, qu'en est-il de l'utilisation d'autres essences feuillues, le chêne, le frêne et l'aune notamment ? Certes, les exigences du consommateur helvétique et étranger et la concurrence des matières plastiques font obstacle à l'écoulement de produits finis issus de pâtes mécaniques : mais, est-ce suffisant pour limiter la fabrication au seul moyen du foyard ? Les réalisations concrètes faites par l'étranger sont à prendre en considération et doivent permettre à notre industrie d'aborder ce problème avec toute l'attention qu'il mérite. La propagande en faveur de l'utilisation de papiers, cartons et autres emballages de qualité inférieure semble fort restreinte dans notre pays et la prospection reste ouverte qui peut assurer un écoulement plus important de bois feuillus de qualité moindre certes, mais utilisables par l'industrie.

L'heure du dialogue a sonné : puissent les producteurs forestiers et leurs partenaires trouver en commun et très ouvertement, les solutions qui, rapidement, doivent assurer un assainissement hautement souhaitable du marché des bois feuillus. Le rendement de nombreuses forêts en dépend et, avec lui, l'avenir même de peuplements feuillus qui ne peuvent et ne doivent totalement disparaître sous peine de nuire gravement à la pérennité de la productivité.

Marktlage und waldbauliche Behandlung der Buche

Von *K. Eiberle*, Burgdorf

Oxf. 2:7

Die gegenwärtige, ungünstige Absatzlage für viele Buchensortimente ist um so schwerwiegender, als sie zu einer Zeit in Erscheinung tritt, wo der Wirtschaftserfolg der Forstbetriebe ohnehin schon durch die ständige Zunahme der Produktionskosten stark beeinträchtigt wird. Betriebe, in denen ein hoher Anteil der Nutzung auf Buchensortimente entfällt, erleiden dadurch einen um so ausgeprägteren Rückgang ihres Reinertrages. Viele Waldbesitzer verstehen nun durchaus, daß in dieser Situation jede Möglichkeit ausgenutzt werden muß, um mittels günstiger Arbeitsverfahren und durch den Waldstraßenbau zu einer rationellen Nutzungsweise zu gelangen. Man ist im allgemeinen auch davon überzeugt, daß der Markt für die schwer verkauflichen Sortimente durch die Erschließung neuer Verwendungs- und Absatzmöglichkeiten günstiger gestaltet werden kann. Demgegenüber tritt aber oft die Neigung hervor, die Pflege der Buchenbestände unter dem Vorwand der Absatzschwierigkeiten zu vernachlässigen oder anderweitige, waldbauliche Aufgaben zurückzustellen. Ein solches Vorgehen kann jedoch gleichbedeutend sein mit einem groben Verstoß gegen die Nachhaltigkeit der Wertholzerzeugung, den wir uns um so weniger leisten können, je mehr damit das zukünftige Ertragsvermögen der Wälder in einer Weise beeinträchtigt wird, bei der die verpaßten Möglichkeiten weder aufzuholen noch zu ersetzen sind. Die gegenwärtige Absatzkrise auf dem Laubholzmarkt darf in Anbetracht der sehr langen Produktionszeiträume in der Waldwirtschaft auch nicht als etwas Endgültiges und Unwandelbares betrachtet werden. Der Wirtschafter wird durch sie aber gezwungen, vor allem die waldbaulichen Aufgaben in den fraglichen Beständen auf ihre Dringlichkeit hin zu überprüfen. Die klare Trennung des Dringlichen und Unerlässlichen vom Aufschiebbaren vermag wesentliches beizutragen, daß voreilige Folgerungen vermieden und den Schwierigkeiten in maßvoller Weise begegnet werden kann. Diese Beurteilung gilt jedoch nur für einen ganz bestimmten Betrieb, weil sie nur im Zusammenhang mit der Verfassung der übrigen Waldbestände vorgenommen werden kann, und weil sie in hohem Maße